



LISTE DES MEMBRES

LISTE :

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Vice-Président</u> N°2				
<u>Vice-Président</u> N°3				
<u>Secrétaire Général</u> N°4				
<u>Trésorier</u> N°5				
N°6				
N°7				
N°8				
N°9 ...				
N°10 ...				
N°11 ...				
N°12 ...				

N°13 Féminine				
N°14 Arbitre				
N°15 <u>Educateur</u>				
N°16 <u>Médecin</u> ...				

Rappel n°1 : cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, un médecin, une femme

Rappel n°2 : L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois (3) ans au moins.

Rappel n°3 : L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois (3) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F, du B.E.F, du D.E.S, du B.E.F.F, ou du B.E.P.F.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste**
(Sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**